CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

Nom : **DUBUS** Prénom : **Christine** N° SIRET : 10270633000010
Adresse: 14 Bis chemin de la Caroline 97490 Sainte Clotilde Tél : 06.11.56.66.91
dénommé **le bailleur** d'une part,

et :

Nom :

Prénom :

Adresse:
dénommé **le preneur** d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période

du au

Adresse de la location : 14 Bis chemin de la Caroline - 97490 Sainte Clotilde

Montant du loyer € charges comprises.

Les arrhes de 30% soit € ont été versées par le preneur.

Le solde de € ainsi qu'un dépôt de garantie, d 'un montant de 400 € devront être versés le jour de la remise des clés, soit le
Le dépôt de garantie, ne sera pas encaissé,

Ci-joints les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux loués et un plan d'accès.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires

Fait à le

Le locataire
Lu et approuvé

Le bailleur

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

a) Il est convenu qu'en cas de désistement :

-- du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

-- du bailleur :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

b) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

c) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

d) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 30€ de l'heure pour un T2 et 40€ pour le T3), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, peintures, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

e) Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

f) Le dépôt de garantie devra être payé par espèce ou par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

g) Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le locataire
Lu et approuvé

Le bailleur

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué :
14 Bis chemin de la Caroline - La Bretagne - 97490 Sainte Clotilde

Type de location : Bungalow en Bois.

DESCRIPTIF pour un T2

Pièce principale
1 pièce de 17 m2 ; 1 banquette convertible ; 1 table + 4 chaises en fer forgé ; 1 meuble de rangement, 1 téléviseur LED 24" + lecteur DVD ,

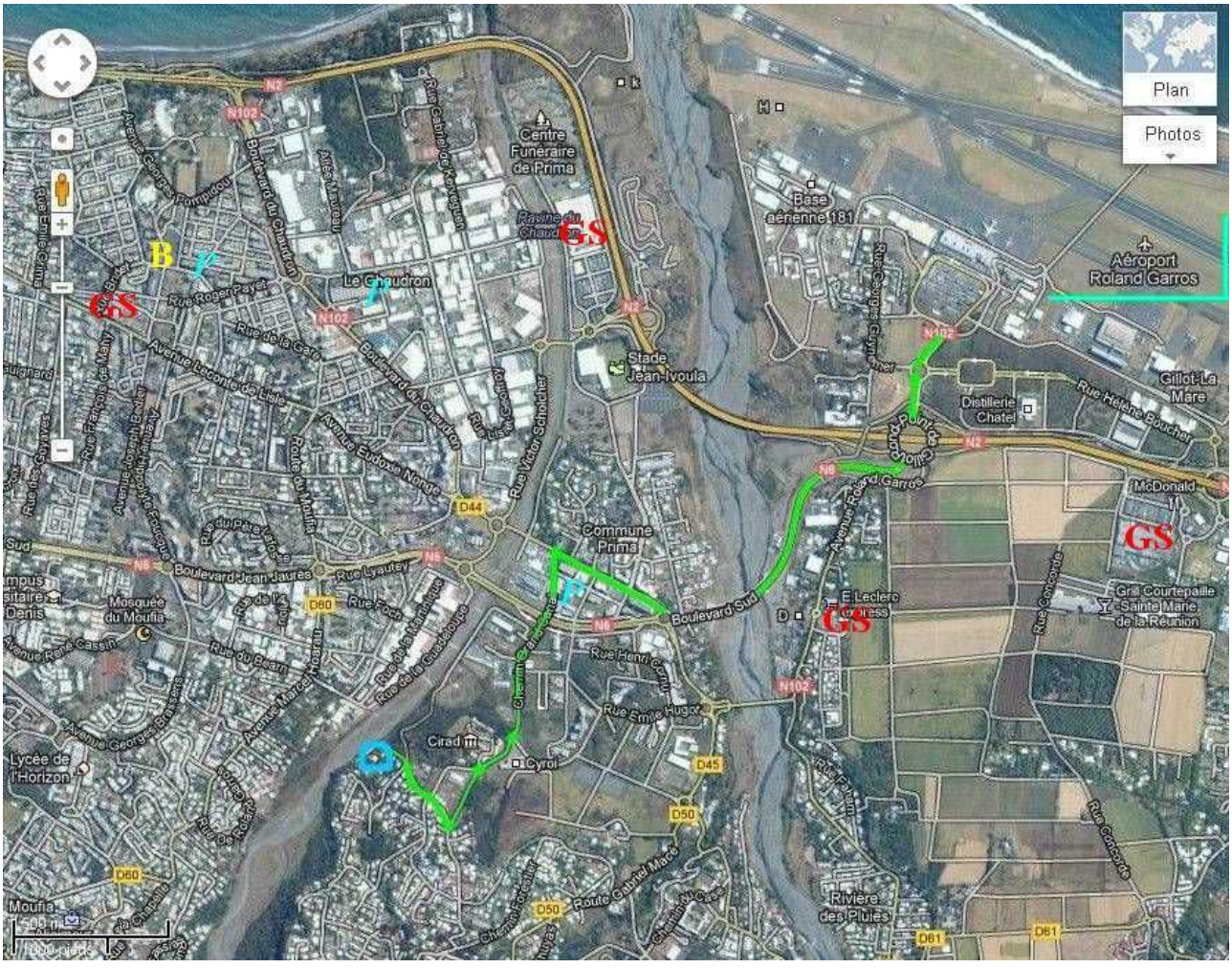
Cuisine
1 micro-ondes ; 1 plaque de cuisson 4 feux à gaz; 1 réfrigérateur ; 1 cafetière; 1 batterie de cuisine ; vaisselle pour 4 personnes (assiettes, couverts, verres)

Chambre
1 pièce de 10 m2 ; 1 climatiseur ; 1 lit 140x190 cm ; 1 armoire de rangement.

Linge de maison fourni : oui

Climatisation : oui

SITUATION de la location par rapport aux principaux équipements (aéroport, centre commercial, centre ville ...) :
- Aéroport : moins de dix minutes.
Commerces divers, banques, poste : moins de dix minutes (sauf heures de pointe).



P poste – B banque – GS grande surface
post office bank super store

ETAT DES LIEUX

Etat des lieux contradictoire à annexer au contrat de location

Etat des lieux d'entrée le :

Etat des lieux de sortie le :

Adresse du local donné en location : 14 Bis chemin de la Caroline - 97490 Sainte Clotilde.

Noms et adresse des soussignés :

Nom et adresse du propriétaire dénommé le bailleur :
Mme DUBUS Christine - 14 Bis chemin de la Caroline - 97490 Sainte Clotilde. Nom

et adresse du locataire dénommé le(s) preneur(s) :

Conditions générales

Conformément à l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, un état des lieux doit être établi contradictoirement entre les parties lors de la remise des clefs au locataire et lors de la restitution de celle- ci.

Aménagements intérieurs pièces par pièces :

Aménagements extérieurs :

Le présent état des lieux contradictoire a été dressé en deux exemplaires entre les soussignés qui le reconnaissent exact.

Fait à . . . . . le . . . . . .

Le locataire
Signature précédée de la mention
" certifié exact"

Le bailleur
Signature précédée de la mention
" certifié exact"